



NOMACORC®

Concerne: substances allergènes

Thimister-Clermont, 04/11/2015

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons qu'aucune substance allergène * n'entre dans la composition des produits NOMACORC.

* : référence à la liste reprise dans le règlement (UE) n°1169/2011 concernant l'information du consommateur sur les denrées alimentaires et notamment ses articles 9, 21, 44 et l'annexe II sur les substances ou produits provoquant des allergies ou intolérances.

Pour le département Qualité,

Christophe ROBERT
SQHSE & Lean Manager
NOMACORC